



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## *Ministère de la Culture*

*Le Ministre*

Monsieur Didier MIGAUD  
Premier président  
Cour des comptes  
13, rue Cambon  
75100 PARIS Cedex 01

Paris, le 23 JAN. 2019

Nos réf. : TR/2018/D/29669/CRA

Monsieur le Premier président,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet d'insertion dans le prochain rapport de la Cour des Comptes, ce dont je vous remercie. Le rapport de la Cour des comptes évoque, à propos du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, ci-après MNGBS, une institution à bout de souffle. Si je partage certains des constats concernant des dysfonctionnements dans les modalités d'exécution des missions de ce service, je crois qu'il convient également de prendre en compte le nouvel élan que le ministère et les équipes du Mobilier national s'emploient à insuffler au sein d'un service possédant de très nombreux atouts. C'est dans cet esprit que ma prédécesseure avait demandé à Monsieur Hervé Barbaret puis Monsieur Hervé Lemoine, qui lui a succédé en 2018, de faire la proposition d'une nouvelle stratégie pour assurer le développement de cette grande institution.

Il me semble ainsi important d'apporter des réponses concrètes aux préconisations de la Cour tout en affirmant mon souhait de voir cette institution évoluer pour porter une ambition nouvelle dans le droit fil de son histoire.

D'un point de vue historique, je tiens tout d'abord à rappeler que la réunion du Mobilier national aux manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ne doit rien aux « hasards de l'histoire ». C'est Colbert qui crée dans l'enclos des Gobelins à Paris une véritable cité des métiers d'art dont les productions sont destinées en grande partie à enrichir les collections du Garde-Meuble de la Couronne, dont le Mobilier national est l'héritier : fondeurs, graveurs, orfèvres, menuisiers, ébénistes, teinturiers, etc., s'agrègent aux liciers des Gobelins et ne cessent de produire pour les collections royales puis nationales. En 1934, la direction des Beaux-arts décide de commander un nouveau bâtiment pour abriter le Mobilier national afin de répondre à son nouveau rôle, défini par les décrets de 1929 et mai 1933, le chargeant de l'organisation de l'ameublement de tous les services publics. C'est donc tout naturellement que l'on pense à l'enclos des Gobelins dont l'extrémité ouest est libre. L'inauguration du bâtiment construit par Auguste Perret a lieu en janvier 1936. La suite logique de cette décision est de lui rattacher administrativement les manufactures nationales (Beauvais en 1936, Gobelins et Savonnerie en 1937) qui travaillaient de façon exclusive pour lui.

La Cour considère que la structure du MNGBS et sa culture interne ne favorisent pas l'évolution et ne permettent pas à ses activités de s'inscrire dans une dynamique de recherche, de performance et d'efficacité économique.

Je tiens à rappeler que l'Atelier de recherche et de création (ci-après ARC) du MNGBS demeure à la pointe de la recherche dans le design, et la maîtrise des liciers des Gobelins, de Beauvais, de Lodève ou de la Savonnerie, est telle que les plus grands créateurs et designers sont toujours désireux de travailler avec ces manufactures. La récente commande des lustres du Louvre Abu Dhabi, dessinés par Monsieur Jean Nouvel et réalisés par l'ARC en est un exemple. Il en est de même pour les deux ateliers de dentelles du Puy-en-Velay et d'Alençon, la technique de la dentelle à l'aiguille ayant même été inscrite par l'UNESCO au patrimoine immatériel culturel de l'humanité en 2010.

Concernant le développement de la performance et de l'efficacité économique, que le rapport appelle de ses vœux, il doit nécessairement être concilié avec les impératifs culturels et institutionnels qui fondent ce service, dont la vocation est d'exercer les missions de garde-meuble des lieux de pouvoir et de conservatoire de savoir-faire d'excellence. Je partage la nécessité que le service développe un meilleur pilotage pour mieux maîtriser ses dépenses, définir ses priorités, et gagner en réactivité.

Pour ce qui est de la cohérence des missions du MNGBS, la Cour évoque les interrogations nées ces dernières années quant à une conception muséale du service qui serait en contradiction avec sa mission d'ameublement. Il importe que l'institution puisse réconcilier les impératifs de conservation avec celui de respect des missions d'ameublement.

La Cour estime que le statut du Mobilier national serait inadapté à la conduite du changement. Si cette question peut se poser, je tiens cependant à rappeler que le statut et l'organisation actuels du Mobilier national, adoptés en 2002, faisaient suite aux critiques formulées par la Cour des comptes dans son rapport public de novembre 1997 consacré à « *l'organisation du centre national des arts plastiques et la gestion des collections du Mobilier national et du fonds national d'art contemporain* ».

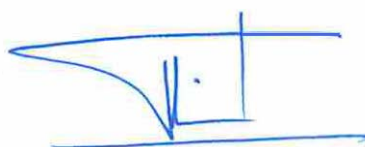
Des propositions très concrètes vont m'être faites prochainement par le nouveau directeur du MNGBS et elles seront expertisées à la lumière des observations de la Cour.

En toutes hypothèses, je partage l'avis de la Cour pour ce qui est de la nécessité d'inscrire avec détermination et dans le temps une stratégie de développement du MNGBS qui doit s'accompagner du lancement prochain d'un schéma directeur immobilier et d'une réflexion approfondie pour évaluer les compétences nécessaires pour assurer un meilleur fonctionnement du service.

Un effort de rationalisation du fonctionnement du service est par ailleurs déjà engagé sous l'égide de la direction générale de la création artistique, dans le cadre d'un projet qui pourrait permettre à terme d'accueillir le Centre national des arts plastiques (CNAP) et les réserves du MNGBS sur un même site à Pantin. À ce titre, il me paraît important de souligner, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, l'absence de réserve foncière à Beauvais, ne permettant pas d'envisager d'extension *in situ*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien sincèrement,



Franck RIESTER